ville de PÉRONNAS

2026/112

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

VU la loi 2008-776 du 4 aout 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

VU le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

VU la demande présentée par Mme GIROUX Martine, le 15 Septembre 2026 pour l'organisation d'une vente au déballage vide maison au 88 Allée des Dombes à PÉRONNAS, le samedi 03 Octobre 2026 et le dimanche 05 Octobre 2026 de 07h00 à 18h00 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame GIROUX Martine est **AUTORISÉE** à effectuer une Vente au Déballage – au 88 Allée des Dombes à PÉRONNAS.

ARTICLE 2 : Cette vente se tiendra au 88 Allée des Dombes à PÉRONNAS le :

Samedi 03 Octobre 2026 et le dimanche 05 Octobre 2026 de 07h00 à 18h00

ARTICLE 3 : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– Madame ***GIROUX Martine – 88 Allée des Dombes*** à PÉRONNAS.
– Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 15 Septembre2026

Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

MAIRIE DE PÉRONNAS (AIN)